



COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Vente école primaire
de Frayol

L'An Deux Mille Vingt Deux, le vingt-huit février dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 24
Absents : 5

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chasson, Chezeau, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffé, Guillot, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo.

Pour : 28
Abstentions :
Contre : 1

Excusé(e)s : M. Dersi (pouvoir à M. Noël), Mme Heyndrickx (pouvoir à Mme Valla), M. Jouve (pouvoir à M. Peverelli), Mme Keskin (pouvoir à Mme Tolfo), M. Vallon (pouvoir à Mme Bayle).

Secrétaire : Mme Segueni

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis 2021-07319-92833 de la direction départementale des finances publiques de la Loire intervenue en date du 13 janvier 2022, fixant la valeur vénale du bien à la somme 393 000 € ;

Vu la délibération N°16 du conseil municipal du 22 février 2021 décidant de la désaffectation et du déclassement de l'école primaire de Frayol ;

Vu la délibération N°47 du conseil municipal du 8 avril 2021 autorisant la vente de l'école primaire de Frayol ;

Monsieur le Maire Adjoint à l'Urbanisme rappelle au Conseil Municipal que l'école primaire de Frayol est fermée et n'accueille plus d'élève depuis le séisme du 11 novembre 2019, et que ce bâtiment communal était destiné à être vendu afin de financer le nouveau groupe scolaire.

Il informe le Conseil Municipal que l'acquéreur mentionné dans la délibération du 8 avril 2021 n'a pas souhaité finaliser l'acquisition de l'école et qu'un autre investisseur privé, du Teil, s'est montré intéressé pour acquérir l'école afin de réaliser un programme de plusieurs logements.

Considérant l'indemnité que va percevoir la commune de sa compagnie d'assurance pour les dégâts occasionnés par le séisme du 11 novembre 2019 sur ce bâtiment s'élevant à 145 000 € et qu'aucun travaux de réparation ne sera engagé par la commune, il est proposé au Conseil Municipal de vendre, dans les mêmes conditions que celles fixées dans la délibération du 8 avril 2021, à Monsieur François-Xavier DUMAS et Madame Caroline SUCHET l'école primaire de Frayol au prix de 280 000 €.

Le Conseil Municipal,
Après Avoir Délibéré,

DECIDE de vendre les parcelles cadastrées section BK n°71 et BK n°72, situées 26 avenue Henri Barbusse, d'une superficie globale de 1 982 m² à Monsieur François-Xavier DUMAS et Madame Caroline SUCHET, ou toutes personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer, contre la somme de DEUX CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS (280 000,00 €).

PRECISE que tous les frais nécessaires à l'exécution de la présente délibération demeurent à la charge de l'acquéreur.

DONNE pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, ou Monsieur Bernard NOËL en sa qualité d'Adjoint à l'Urbanisme, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Maire

Olivier PEVERELLI

